



**CONSEIL MUNICIPAL
SALLE DU CONSEIL
SÉANCE DU 04 MAI 2018 (N°02 – 2018)**

L'année deux mille dix-huit, le quatre mai à 20 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie BOUCHET BELLECOURT, Maire.

Présents ; Mme BOUCHET-BELLECOURT Sylvie (Maire), Mme BARRÉ Anne, Mme BERTHOLIER Sophie, Mme GUEGADEN Florbela, Mme HIRAUX Chantal, Mme PERNIN Stéphanie, M. BATTAGLIA Pierre, M. BAEGERT Philippe, M. BOULET Frédéric, M. BORDESSOULLES Benoit, M. GOURÉ Claude, M. LEMIRE Philippe, M. MOREL Jean-Charles, M. PETIT Jean-Marie, M. POTTIER Daniel, M. TISSIER Michel, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme DE MONTALEMBERT Anne (donne pouvoir à M. PETIT Jean-Marie), Mme DELAMAIN Claudine (donne pouvoir à M. TISSIER Michel), Mme HEURTIN Jocelyne, M. BERRIÉ Jean-Pierre (donne pouvoir à M. BAEGERT Philippe), M. FAGES Olivier (donne pouvoir à M. BOULET Frédéric), M. GOURMELON Alain (donne pouvoir à Mme BOUCHET BELLECOURT Sylvie), M. LEFEVRE Olivier.

Mme PERNIN Stéphanie est nommée Secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2018.
- 2°) Transmission du reliquat financier de la Caisse des Écoles au budget de la commune d'Héricy.
- 3°) Nomination des représentants de la commune d'Héricy au syndicat du Collège des Bords de Seine.
- 4°) Programme des sorties d'été du centre de loisirs.
- 5°) Participation de la commune au séjour de la classe découverte.
- 6°) Création d'un poste d'adjoint d'animation au centre de loisirs pour l'été 2018.
- 7°) Création d'un poste d'adjoint technique aux services techniques pour l'été 2018.
- 8°) Jurés d'assises 2018.
- 9°) Décision modificative 2018-01 du budget communal.
- 10°) Informations du Maire.
- 11°) Questions diverses.



1°) **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2017.**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2°) **Transmission du reliquat financier de la Caisse des Écoles au budget de la commune d'Héricy.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 07 avril 2018 de la Caisse des Écoles portant dissolution de celle-ci, et demandant le transfert du solde actif de la Caisse des Écoles figurant au compte administratif 2017, soit 4 417,72 € au compte de la commune d'Héricy, le transfert du solde passif (immobilisations corporelles) d'un montant de 0,00 €, figurant au compte de gestion de l'année 2017 au compte de la commune de Héricy.

Considérant que cette dissolution de la Caisse des Écoles ne sera effective qu'après transmission du reliquat financier à la commune qui doit l'accepter par une délibération du Conseil Municipal.

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres présents :

- Le transfert du solde actif de la Caisse des Écoles figurant au compte administratif 2017, soit 4 417,72 € au compte de la commune d'Héricy,
- Le transfert du solde passif (immobilisations corporelles) d'un montant de 0,00 €, figurant au compte de gestion de l'année 2017 de la Caisse des Écoles au compte de la commune de Héricy.

Mme BERTHOLIER Sophie espère que cette somme sera affectée aux enfants. Mme le Maire lui répond affirmativement.

Le conseil municipal charge Madame le Maire de signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3°) Nomination des représentants de la commune d'Héricy au syndicat du Collège des Bords de Seine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 23 mars 2018 portant acceptation de la modification des statuts du Syndicat du Collège des Bords de Seine,

Considérant que lors de ce conseil municipal, l'élection des délégués élus de la commune d'Héricy au syndicat du Collège des Bords de Seine n'a pas eu lieu à bulletins secrets,

Considérant qu'il convient de nommer deux titulaires et un suppléant par commune,

Madame le Maire propose les candidatures suivantes pour représenter la commune d'Héricy au comité syndical du Collège des Bords de Seine :

- Mme GUEGADEN Florbela,
- Mme BOUCHET BELLECOURT Sylvie.

Madame le Maire demande si des candidatures supplémentaires se font connaître :

M. TISSIER Michel lui répond qu'il est candidat. M. PETIT Jean-Marie ajoute sa candidature. Madame le Maire s'en étonne, lui signalant qu'ils étaient d'accord la veille. M. PETIT Jean-Marie répond qu'il est libre de changer d'avis.

M. BOULET Frédéric signale qu'il ne se porte pas candidat, et exprime sa satisfaction de laisser sa place à d'autres, reprochant le manque de réunions plénières de ce syndicat, et signalant le manque à la transparence financière de la part de M. CHADAILLAT, ancien Président, au regard notamment des contributions municipales et des transferts qui seront réalisés sur les communes adhérentes et leurs habitants. Il ajoute qu'il n'y avait pas de « maintenance » de la passerelle à son arrivée et qu'avec sa mise en service à la rentrée, il faudra bien poser la question de la sécurité des enfants. De plus, il pose la question de savoir si cette passerelle sera bien reliée à la voie douce sur Vulaines. A l'époque, l'intervention d'Héricy a permis d'éviter l'achat de terrain via le syndicat alors que ce poste devait être vu par chacune des communes.

M. BAEGERT Philippe ajoute qu'il y a aussi le problème de la voie douce qui demeure.

M. BOULET Frédéric répond qu'il était prévu à l'origine un trait de peinture sur notre commune, et que la demande des quelques travaux de sécurisation de cette voie douce n'est pas réalisée alors que le budget est là.

M TISSIER Michel après analyse du CA 2017 et du Budget 2018 note que la participation 2018 d'Héricy au Syndicat est de 43000 €, que la dette de l'année 2018 du syndicat est d'environ 2 300 000 €, et que la part de la dette imputable à Héricy suivant le calcul de répartition entre les 6 communes est d'environ 600 000 €.

La somme de 45 000 € était précédemment dans le budget de la communauté de commune « Seine et Forêt », mais il apparaît aujourd'hui que cette somme ne sera par reprise par la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, car elle sera prise en compte dans le budget communal d'Héricy.

Il me paraît nécessaire de vérifier que ce transfert de charge a bien été pris en compte dans les nouveaux calculs de la taxe « intercommunale » et ou dans le calcul des compensations intercommunales.

A périmètre égal de prestations, le passage de la communauté de commune « Seine et Forêt » à la communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau, devrait générer des économies, et non pas une augmentation des charges communales. M. BAEGERT Philippe dit que le transfert est évalué le jour « J », mais n'est jamais réévalué.

Mme le Maire précise que la candidature de M. TISSIER Michel est excellente pour permettre d'avoir une véritable appréciation des comptes.

Aucune autre candidature n'étant proposée, le conseil municipal procède au vote à bulletins secrets en choisissant d'inscrire deux noms sur les bulletins, afin de déterminer les membres titulaires:

Nombres de votants : 21
 Nombre de voix recueillies :
 M. TISSIER Michel : 18 voix
 Mme GUEGADEN Florbela : 9 voix
 Mme BOUCHET BELLECOURT Sylvie : 8 voix
 M. PETIT Jean-Marie : 7 voix.

Mme GUEGADEN Florbela et M. TISSIER Michel sont élus délégués titulaires pour représenter la commune d'Héricy au collège des Bords de Seine.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, choisissent de retenir la troisième personne ayant recueillie le plus de voix au vote secret précédant pour être nommé délégué suppléant. Mme BOUCHET BELLECOURT Sylvie est élue déléguée suppléante pour représenter la commune d'Héricy au collège des Bords de Seine.

4°) Programme des sorties d'été du centre de loisirs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Sur proposition de Madame Florbela GUEGADEN, Maire Adjoint, Madame le Maire propose le programme ci-dessous du centre de loisirs pour accord aux membres du Conseil municipal :

Budget prévisionnel "FERME PEDAGOGIQUE" ELEMENTAIRE

Séjour élémentaires 09/07 au 13/07/2018
 Hébergement: chambre en pension complète

Nb d'enfants: 18 Nb de nuitées: 4
 Nb d'adultes: 2 Nb de jours: 5

DEPENSES		RECETTES	
Hébergement (pension complète):		Participation communale: 892 €	
Tarif enfants: 205 €	Total enfants: 3 744 €		
Tarif adultes: 169 €	Total adultes: 336 €		
Taxe séjour: 7 €			
Transport aller/retour: Minibus: 50 €	Prestations des familles: 18 enfants à: 196 €	3 528 €	
Activités: incluses avec l'hébergement: 0 €			
Repas du lundi midi: 83 €			
Charges de personnel: Indemnité journalière: 40 €	Total: 200 €		
Divers (pharmacie, frais médicaux, ...): 0 €			
TOTAL: 4 420 €	TOTAL: 4 420 €		

Budget prévisionnel "FERME PEDAGOGIQUE" GS/CP

Séjour "passerelle" GS/CP 09/07 au 22/07/2018
 Hébergement: chambre en pension complète

Nb d'enfants: 8 Nb de nuitées: 3
 Nb d'adultes: 1 Nb de jours: 4

DEPENSES		RECETTES	
Hébergement (pension complète):		Participation communale: 318 €	
Tarif enfants: 156 €	Total enfants: 1 248 €		
Tarif adultes: 126 €	Total adultes: 126 €		
Taxe séjour: 2 €			
Transport aller/retour: Minibus: 0 €	Prestations des familles: 8 enfants à: 197 €	1 256 €	
Activités: incluses avec l'hébergement: 0 €			
Repas du lundi midi: 38 €			
Charges de personnel: Indemnité journalière: 40 €	Total: 160 €		
Divers (pharmacie, frais médicaux, ...): 0 €			
TOTAL: 1 574 €	TOTAL: 1 574 €		

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte la proposition à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire précise que les frais de mini-bus correspondent aux frais de carburant, et que les charges de personnel sont liées aux adultes qui accompagnent les enfants.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

5°) Participation de la commune au séjour de la classe découverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Madame Florbela GUEGADEN, Maire Adjoint, Madame le Maire annonce aux membres du Conseil municipal qu'une classe découverte est organisée à l'école Jean Carcy du 23 au 25 mai 2018 au Puy du Fou. L'effectif est constitué de 47 enfants et de 5 adultes. Le coût de ce voyage par enfant est égal à 215,27 €. Madame le Maire propose que la commune participe aux frais de ce voyage, en prenant en charge environ 16,25 % du prix payé par enfant, soit la somme de 35 euros par enfant.

Les parents ayant déjà payé l'intégralité du coût, Madame le Maire propose que la participation communale soit prise en charge via la régie d'avance du portail famille, par le biais d'un versement individuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents le versement de 35 euros par enfant inscrit via la régie d'avance du centre de loisirs. Le régisseur de cette régie est chargé de la mise en œuvre de cette délibération.

Cette participation sera attribuée aux enfants participant réellement à ce séjour.

M. TISSIER Michel demande si tous les enfants concernés partent. Mme le Maire répond affirmativement, ajoutant qu'une participation du CCAS a été donnée si nécessaire.

Madame le Maire précise qu'elle accompagnera les enfants lors de ce séjour.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018.

6°) Création d'un poste d'adjoint d'animation au centre de loisirs pour l'été 2018.

Madame le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint d'Animation territorial, non titulaire, à temps complet, pour la période du 1^{er} Juillet 2018 au 31 août 2018, afin d'encadrer les enfants du centre de loisirs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de créer un poste d'adjoint d'animation territorial, pour la période du 01 Juillet 2018 au 31 Août 2018,
- Fixe la durée maximale journalière de travail à 10h00,
- Fixe la durée maximale hebdomadaire à 48 heures,
- Décide que des heures supplémentaires nécessaires à l'activité et non prévisibles pourront être dues pour palier à l'organisation des séjours d'été en l'absence des titulaires des postes.
- Fixe l'échelle indiciaire de cet emploi, échelle C1, conformément au décret modifié n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale, au décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale, portant modification du décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales se rapportant à cet emploi sont inscrits au budget primitif 2018, article 6413.

7°) Création d'un poste d'adjoint technique aux services techniques pour l'été 2018.

Sur proposition de Madame le Maire, et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- La création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial, non titulaire, à temps complet du 1^{er} Juillet 2018 au 31 août 2018 pour effectuer l'entretien des parties publiques de la Commune.
- Que la durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures,
- Que l'échelle indiciaire de cet emploi est fixée à l'échelle C1, conformément au décret modifié n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale, au décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale, n°2005-1345 du 28 Octobre 2005, modifié, portant modification du décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales se rapportant à cet emploi sont inscrits au budget primitif 2018, article 6413.

8°) Jurés d'assises 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 260 du code de procédure pénale, Madame le Maire fait effectuer, par le plus jeune conseiller, la désignation des jurés d'assises pour l'année 2018 par tirage au sort sur les listes électorales.

La liste préparatoire est ainsi constituée, selon l'arrêté préfectoral en vigueur:

- Mme LERAT Dominique Jacqueline, née le 18 juin 1959 à Mulhouse, demeurant 16 rue François Barthélémy à Héricy.
- M. METTE Dominique Guy Nicolas, né le 16 juin 1965 à Asnières sur Seine, demeurant 8 bis rue des Sources à Héricy.
- Mme AUBESSARD Fanny, née le 28 mai 1992 à Montereau Fault Yonne, demeurant 8 ruelle aux Ânes à Héricy.
- M. BOUCHEZ Michel René Jean, né le 13 janvier 1935 à Bondy, demeurant 18 rue des Patouilletts à Héricy.
- Mme SANNAJUST Maryse, épouse BURHARD, née le 18 mars 1952 à Vulaines sur Seine, demeurant 1 allée des Bleuets à Héricy.
- M. SOIMOSAN Alexandre Christian, né le 11 juillet 1998 à Évry, demeurant 1320 route de Fontaineroux Oà Héricy.

9°) Décision modificative 2018-01 du budget communal.

Madame le Maire annonce aux membres du Conseil municipal que la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite du GS3 est nécessaire, pour un coût égal à 2010,00 € T.T.C. Cette somme n'est pas disponible sur l'opération d'équipement n° 24 – Groupe scolaire 3 de la section investissement, dont le solde est nul à ce jour.

Madame le Maire propose de transférer la somme de 2010,00 € du chapitre 022 – Dépenses imprévues de la section d'exploitation (fonctionnement) sur l'opération n°24 – groupe scolaire 3 de la section d'investissement par un virement du chapitre 023 – virement à la section d'investissement de la somme de 2010,00 € au chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement.

Madame le Maire propose en synthèse d'inscrire la décision modificative suivante au budget communal :

Section fonctionnement - Dépenses

Chapitre 022	Dépenses imprévues	-2 010,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	2 010,00 €
	Total	0,00 €

Section investissement - dépenses

Opération d'équipement n°24	GS3	2 010,00 €
	Total	2 010,00 €

Section investissement - Recettes

Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	2 010,00 €
	Total	2 010,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré procède au vote et accepte la proposition à l'unanimité des membres présents.

10°) Informations du Maire.

Madame le Maire signale qu'elle a validé :

- La commande d'une mission de contrôle technique pour la place du clos auprès de la société ANDICT pour un montant égal à 6960,00 € TTC.
- La commande d'une seconde mission importante concernant l'infiltration des eaux pluviales auprès de la société DEREL pour la place du clos pour un montant égal à 3900,00 € TTC.

M. LEMIRE Philippe annonce la création d'une nouvelle association sur Héricy : Zombie Runner Team.

Mme le Maire signale :

- Que le prochain salon du livre jeunesse aura lieu le 26 mai 2018.
- Qu'une nouvelle solution est envisagée pour la police intercommunale avec les communes de Samois, Samoreau et Avon. Elle ajoute que Vulaines sur Seine choisira peut-être de rejoindre ces communes ultérieurement.

11°) Questions diverses.

Mme BERTHOLIER Sophie signale que la présence du policier municipal aux sorties des écoles est bien visible.

Mme HIRAUX Chantal demande un point sur la mise en place du monte-personne dans la maison médicale. M. LEMIRE Philippe répond que le permis d'aménager est en cours d'instruction, et que le descriptif des travaux sera achevé la semaine prochaine. Une cloison a été posée provisoirement pour masquer des ouvertures faites dans le sol et dans le plafond, afin de vérifier l'état de ces derniers. Les travaux définitifs devraient avoir lieu pendant les grandes vacances. M. TISSIER Michel ajoute que c'était le choix des praticiens.

M. BORDESSOULES signale qu'il a réalisé avec M. LEMIRE Philippe un recensement des arbres dangereux dans la route des Vallées. Environ 35 arbres sont concernés. M. BOULET Frédéric ajoute que si ces arbres sont dangereux, il doit y avoir une action immédiate avec une tarification réalisée aux frais des propriétaires concernés. M. TISSIER Michel répond qu'afin d'éviter toute polémique (juridique et financière) avec les propriétaires suite à l'abattage des arbres, il serait nécessaire d'avoir l'avis d'un professionnel sur l'état de ces arbres, les élus n'ayant pas forcément une connaissance approfondie du sujet. M BOULET rappelle que le devoir des élus est de garantir la sécurité des personnes, si le conseil estime que ces arbres sont dangereux, il faut faire cesser sans attendre le danger et les risques qui pèsent sur les promeneurs et automobilistes. Madame le Maire propose de demander au CAUE 77 de réaliser cette étude, ajoutant que cette prestation est gratuite.

Elle rappelle que le Syndicat du Bornage était initialement favorable à l'aménagement de ce bois. M. BORDESSOULES Benoit précise que ce sujet a été repris par le comité environnement, M. TISSIER Michel, membre du comité environnement, informe qu'il a commencé à faire un état des lieux, qu'environ 1700 propriétaires ont été répertoriés, certains étant décédés. Il poursuivra ce travail avec le Comité Environnement. Il signale que des arbres ont été récemment abattus dans une partie de ce bois. S'agissant d'une zone boisée classée, un rappel sur la réglementation en vigueur est nécessaire auprès des propriétaires.

Mme BERTHOLIER Sophie demande des nouvelles de l'étude du soir. Mme GUEGADEN Florbela répond qu'elle est arrêtée par manque d'inscription. Mme BERTHOLIER signale qu'elle se désolidarise de cette décision.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

La secrétaire de séance,

Stéphanie PERNIN

Madame le Maire,

Sylvie BOUCHET BELLECOURT

